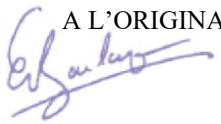
VERSION CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL



Solocal
Société anonyme au capital de 881 108 385,30 euros
Siège social : 204 Rond-point du Pont de Sèvres – 92100 – Boulogne Billancourt
444 212 955 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi treize mai à quatorze heures, les actionnaires de la société Solocal (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, 204 Rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Maurice Lévy préside la séance.

Il rappelle que les actionnaires ont été réunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel que ressortant des comptes annuels
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Ratification de la cooptation de Monsieur Maurice Lévy en qualité d'administrateur
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Lévy
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Rebours

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Modification des articles 6 et 15 des statuts de la Société à l'effet de supprimer l'obligation pour chaque administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare ouverte la présente assemblée générale et constitue le bureau. Sont appelés, en qualité de scrutateurs, Madame Isabelle Lascombe et Monsieur Jean-Charles Rebours. Il propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner en qualité de secrétaire de séance, Etienne de la Boulaye.

Messieurs Denis Thibon et Frédéric Prudhomme représentent le collège des commissaires aux comptes.

Le Président rappelle qu'il tient à la disposition de l'assemblée les documents usuels. Puis, il dépose sur le bureau et met notamment à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires et des Commissaires aux Comptes,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le rapport du Conseil d'administration et le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis le Président, constatant que plus personne ne souhaite poser de nouvelle question, propose à l'Assemblée de passer au vote des résolutions.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 18 072 251 euros.

Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 902 092 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel que ressortant des comptes annuels)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

(i) constate que la perte de l'exercice s'élève à 18 072 251 euros ;
(ii) et décide d'affecter ce montant au poste « report à nouveau » dont le montant après affectation sera débiteur de 1 261 846 177 euros.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	*Nombre d'actions*	*Dividende par action*	*Quote-part du dividende éligible à l'abattement (1)*
2023	267 002 541	-	-
2022	267 002 541	-	-
2021	267 002 541	-	-

(1) Abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont il fait état.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Ratification de la cooptation de Monsieur Maurice Lévy en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juillet 2024 de Monsieur Maurice Lévy en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Cédric Dugardin, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Lévy)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Lévy pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale suivant la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Rebours)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Rebours pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale suivant la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION
(Modification des articles 6 et 15 des statuts de la Société à l'effet de supprimer l'obligation pour chaque administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires d'actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. Décide de supprimer l'obligation pour chaque administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action ;

2. Décide en conséquence de modifier, avec effet à compter de la présente Assemblée générale, l'*article 6 - Capital social* en supprimant le paragraphe 2°) comme suit :

   « 1°) - Le capital social est fixé à la somme de 881 108 385,30 Euros. Il est divisé en 267.002.541 actions d'une seule catégorie de 3,30 Euros chacune, entièrement libérées.

   ~~2°) - Chaque Administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.~~ »

   Le reste de l'article reste inchangé;

3. Décide de supprimer, avec effet à compter de la présente Assemblée générale, l'*article 15 - Actions d'administrateurs* comme suit *:*

   « ~~Chaque Administrateur doit être propriétaire d'actions dont le nombre est fixé à l'article 6.~~

   ~~Si au jour de sa nomination un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.~~ »

4. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour effectuer toutes formalités et procéder à tous dépôts en vue de la mise en œuvre des modifications statutaires précitées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les actionnaires pour leur présence et lève la séance à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Maurice Lévy

LE SECRETAIRE
Etienne de la Boulaye

LES SCRUTATEURS

Isabelle Lascombe

Jean-Charles Rebours

SOLOCAL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIÉS

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SOLOCAL

Société anonyme

204, Rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société SOLOCAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLOCAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe b.i « Compte de résultat / Chiffre d'affaires » de la note « 4. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et examiné leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies

peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 mars 2025

Les Commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG Audit	Deloitte & Associés
Denis THIBON	Stéphane RIMBEUF

Solocal SA

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan et compte de résultat

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros sauf précisions contraires

Bilan

BILAN ACTIF SLSA	BRUT	AMORT | DEPR	NET 31/12/24	NET 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concession, brevets et droits similaires	488 698	453 639	35 059	40 832
Fonds commercial	3 966 660	3 831 904	134 756	134 756
Autres immobilisations incorporelles	522	80	442	442
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 846	0	1 846	10 760
Sous-total Immobilisations Incorporelles	**4 457 727**	**4 285 623**	**172 104**	**186 791**
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillage industriel	4 408	4 408	0	0
Autres immobilisations corporelles	34 229	32 344	1 885	3 806
Immobilisations en cours	127	0	127	98
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Sous-total Immobilisations Corporelles	**38 765**	**36 752**	**2 012**	**3 904**
Autres participations	7	0	7	7
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 411	0	1 411	1 408
Sous-total Immobilisations Financières	**1 418**	**0**	**1 418**	**1 415**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 497 910	4 322 376	175 534	192 110
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	584	0	584	1 679
Créances clients et comptes rattachés	80 945	27 081	53 865	59 574
Autres créances	9 909	869	9 040	12 503
Capital souscrit non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	1 460	0	1 460	23 049
Charges constatées d'avance	1 730	0	1 730	2 142
TOTAL ACTIF CIRCULANT	94 629	27 950	66 679	98 948
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	4 592 539	4 350 326	242 214	291 057

BILAN PASSIF SLSA	NET 31/12/24	NET 31/12/23
PASSIF		
Capital social	881 108	881 108
Primes d'émission, de fusion, d'apports	1 591	1 591
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserve légale	144 618	144 618
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	2	2
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-1 243 774	-1 046 305
RESULTAT DE L'EXERCICE	-18 072	-197 469
Subvention d'investissement	0	0
Provisions réglementées	34 145	39 749
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-200 383**	**-176 706**
Fonds dédiés	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**0**	**0**
Provisions pour risques	37 020	23 934
Provisions pour charges	61 954	64 656
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**98 973**	**88 589**
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 889	7 034
Emprunts et dettes financières diverses	172 694	190 036
Avances et acomptes reçus sur commandes en co	0	789
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 689	37 783
Dettes fiscales et sociales	55 260	64 270
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	553
Autres dettes	11 400	10 178
Produits constatés d'avance	56 691	68 532
TOTAL DETTES & COMPTE DE REGUL.	**343 623**	**379 174**
Ecarts de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL PASSIF	**242 214**	**291 057**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (En K €) | SLSA	2024	2023
Chiffre d'affaires nets	**265 148**	**304 023**
Production stockée	0	0
Production immobilisée	18 647	23 681
Subventions d'exploitation	156	988
Reprises d'exploitation sur provisions et transferts de charges	24 501	17 806
Transferts de charges d'exploitation	23	11
Autres produits	1 181	6 672
Total des produits d'exploitation	**309 657**	**353 182**
Autres achats et charges externes	105 691	125 127
Impôts, taxes et versements assimilés	6 532	7 925
Salaires et traitements	86 296	105 724
Charges sociales	41 117	50 821
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions	70 342	55 640
Autres charges d'exploitation	6 603	8 481
Total des charges d'exploitation	**316 581**	**353 718**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-6 924**	**-536**
Produits financiers de participations	0	0
Différences positives de change	0	23
Total des produits financiers	**0**	**23**
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 700	1 999
Intérêts et charges assimilées	9 298	8 125
Différences négatives de change	0	0
Total des charges financières	**10 999**	**10 124**
RESULTAT FINANCIER	**-10 999**	**-10 101**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-17 923**	**-10 637**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 749	235
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	5
Reprises exeptionnelles sur provisions et transferts de charges	28 155	31 102
Total des produits exceptionnels	**29 904**	**31 341**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	871	1 049
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 798	265
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 014	217 015
Total des charges exceptionelles	**29 683**	**218 329**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**221**	**-186 988**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	370	-156
TOTAL PRODUITS	**339 561**	**384 546**
TOTAL CHARGES	**357 633**	**582 016**
BENEFICE OU PERTE	**-18 072**	**-197 469**

ANNEXE

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 6

2. FAITS MARQUANTS 6

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 6

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 6

a. Bilan 6

b. Compte de résultat 14

5. AUTRES INFORMATIONS 19

6. Continuité d'exploitation 22

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Solocal SA, filiale de Solocal Group, offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2. FAITS MARQUANTS

Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2

Concomitamment à la restructuration financière et capitalistique du Groupe, celui-ci a mené une étude en vue d'optimiser et de rationnaliser l'utilisation des locaux avec l'objectif de réduire les surfaces louées.

Le Groupe était engagé dans un contrat de bail d'une durée ferme de 10 ans jusqu'en mai 2026. À la suite des échanges entretenus avec le bailleur, un accord a été trouvé sur le bail selon les principales modalités suivantes :

Révision à la baisse des surfaces louées à compter du 1er janvier 2025 d'environ deux tiers, soit une économie en termes de trésorerie de l'ordre de 14,4 millions d'euros par an (y compris les charges locatives et taxes) aux bornes du groupe ;

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Solocal SA ont été établis sous la responsabilité du Président Directeur Général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 février 2025.

Les comptes annuels de Solocal SA ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et en conformité avec le règlement de l'ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

a. Bilan

i. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 1 à 3 ans prorata temporis, ainsi que le fonds de commerce comptabilisé au coût

d'acquisition qui fait l'objet d'une dépréciation déterminée sur la base de la valeur d'entreprise de la société.

Les frais de développement sont immobilisés dès qu'il est démontré :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Solocal SA a opté, sur le plan fiscal, pour la déduction immédiate des frais de conception de logiciels. Les différences nées entre les bases et les durées d'amortissement fiscal et comptable des actifs sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2023	Acquisition	Variation des Immobilisations en cours	Rebuts/ Cessions	31/12/2024
Concessions et droits similaires	9			9	-
Fonds de Commerce	3 967 094	8			3 967 102
Marques	1 086			8	1 078
Contenus	80				80
Logiciels d'applications	479 343	16 890	9 764	18 377	487 620
Immobilisations en cours	10 768	1 684	- 9 764	839	1 846
Total Brut	**4 458 380**	**18 581**	**-**	**19 234**	**4 457 727**

La variation des amortissements et provisions s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024	VNC 31/12/2024
Concessions et droits similaires	5		5	-	-
Fonds de Commerce	3 831 904			3 831 904	135 199
Marques	-			-	1 078
Contenus	80			80	-
Logiciels d'applications	439 593	27 459	13 413	453 639	33 981
Immobilisations en cours	-			-	1 846
Total amortissements	**4 271 582**	**27 459**	**13 418**	**4 285 623**	**172 104**

Le fonds de commerce n'est pas amorti et fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes sur la base du plan d'affaire actualisé, d'un taux de croissance perpétuelle de 2,0% et d'un taux WACC de 14,2%.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont :

- Du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA, le taux de pénétration des offres, ainsi que la maitrise du taux de non-renouvellement des produits en abonnement ;
- Des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence ;
- Du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies et de la concurrence.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.
- La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe jusqu'à 2027 à savoir :
- Les flux de trésorerie découlant du dernier plan d'affaires mis à jour du current trading, des décalages constatés ou inflexions décidées dans la mise en œuvre de ce plan.
    - Le flux terminal est déterminé par application d'un taux de croissance perpétuelle,
    - L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité du groupe et à sa situation financière particulière.

En termes de sensibilité, une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation, une baisse de 100 points de base du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année du plan d'affaire ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

Concernant les logiciels d'applications, une revue de leur génération de cash-flow futurs a été réalisée et rapprochée de leur valeur nette comptable. Cela a conduit à une mise au rebut soit une charge de 5m€. Ces immobilisations représentaient une valeur brute est de 13,6 millions d'euros et étaient amorties à hauteur de 8,6 millions d'euros.

ii. **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

• Agencements et installations	5 / 8 / 10 ans
• Matériel de transport	4 ans
• Matériel informatique et nouvelles technologies	2/ 3 / 4 / 5 ans
• Matériel de production	3 / 4 / 5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	5 / 8 / 10 ans

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2023	Acquisition	Variation des avances et acomptes sur immobilisations corporelles	Rebuts/ Cessions	31/12/2024
Installations techniques	4 408				4 408
Agencements & Installations	10 662				10 662
Matériel de transport	32				32
Autres Immobilisations corporelles	193				193
Matériel informatique et de bureau	43 905	359		20 923	23 342
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	90	8	29		127
TOTAL	**59 291**	**367**	**29**	**20 923**	**38 765**

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en exploitation.

La variation des amortissements et des dépréciations s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024	VNC 31/12/2024
Installations techniques	4 408			4 408	-
Agencements & Installations	8 878	1 245		10 122	540
Matériel de transport	32			32	-
Autres Immobilisations corporelles	-	193		193	0
Matériel informatique et de bureau	42 077	843	20 923	21 997	1 345
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					127
TOTAL	**55 395**	**2 280**	**20 923**	**36 752**	**2 012**

De nombreuses immobilisations (principalement du matériel informatique et des bureaux) obsolètes et totalement amorties ont été mises aux rebuts pour 21 M€ de valeur brute.

iii. **Immobilisations financières**

Cette rubrique inclut entre autres les dépôts et cautionnements versés par Solocal SA dans le cadre des locations immobilières du groupe.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre			
	2024			2023
	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participations	7	-	7	7
Dépôts & Cautionnements	1 411		1 411	1 408
Total	**1 418**	**-**	**1 418**	**1 415**

iv. **Dépréciation des créances**

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

En fonction de l'ancienneté de chaque créance, une provision pour dépréciation est constituée et peut représenter entre 30% à 80% de la créance HT.

Les créances douteuses sont, quant à elles, confiées à une société spécialisée dans le recouvrement de créances douteuses ou litigieuses et sont dépréciées en fonction du taux de recouvrement réel historique déterminé sur la base des derniers exercices.

Les créances clients factures à établir sont évaluées sur la base des coûts engagés (frais technique, frais d'espace…), non encore facturés à la date de clôture.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Créances clients brutes	80 945	78 838
Dépréciation	(27 081)	(19 264)
TOTAL	**53 865**	**59 574**

Le taux de provisionnement du solde des créances au 31 décembre 2024 s'élève à 33,4%. Ce taux s'élevait à 24,4% de la clôture 2023.

v. **Créances à plus et moins d'un an**

Les créances clients et autres créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

vi. **Autres créances**

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre					
	2024			2023		
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
Débiteurs divers	9 909	869	9 040	12 612	805	11 807
Compte courant			-	696		696
Produits à recevoir	-		-	-		-
TOTAL	**9 909**	**869**	**9 040**	**13 308**	**805**	**12 503**

vii. **Trésorerie nette**

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Disponibilités	1 460	23 049
Total Disponibilités	**1 460**	**23 049**
Dettes auprès des établissements de crédit	3 889	7 034
Autres dettes financières	172 694	190 036
Endettement financier brut	**176 583**	**197 069**
Part à moins d'un an	2 222	4 034
Part à plus d'un an	174 361	193 036
Trésorerie (endettement) net	**- 175 123**	**- 174 020**

Les dettes financières sont principalement composées du compte courant avec Solocal Group pour un montant de 172,7 millions d'euros et de l'emprunt de 3,9 millions d'euros auprès de la BPI.

viii. **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance sont constituées des éléments suivants :

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Locations immobilières	-	460
Entretien, licences, informatique	1 229	1 270
Honoraires	457	333
Hébergement	44	80
TOTAL	**1 730**	**2 142**

Les charges constatées d'avance sont constituées des achats effectués au cours de l'exercice et non consommés en fin d'année.

Ces charges se composent principalement des dépenses effectuées par la direction des services informatiques et des commissions facturées par d'autres entités du groupe.

ix. **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	23 261	24 427
- Autres	275	219
TOTAL	**23 536**	**24 647**

Les produits à recevoir inclus dans le bilan sont constitués principalement de factures à émettre.

x. **Capitaux propres**

Les capitaux propres s'élèvent à 200,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. La variation des capitaux propres sur l'année est présentée ci-après :

(en k€)	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Dividendes	Réduction de Capital	Résultat 2024	31/12/2024
Capital social	881 108					881 108
Boni de fusion	1 591					1 591
Réserve légale	144 618					144 618
Réserve indisponible	1, 5					1,5
Report à nouveau	(1 046 305)	(197 469)				(1 243 774)
Résultat de l'exercice	(197 469)	197 469			(18 072)	(18 072)
Sous-total	**(216 456)**	**0**	**0**	**0**	**(18 072)**	**(234 528)**

		Dotation	Reprise		
Provisions réglementées	39 749	21 959	(27 563)		34 145
Total	**(176 706)**	**21 959**	**(27 563)**	**(18 072)**	**(200 383)**

Le capital social est constitué de 267 002 541 actions dont la valeur nominale est de 3,30 €.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les logiciels créés en interne et mis en service.

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes en 2024.

xi. **Provisions pour risques et charges**

Les provisions ont évolué comme suit :

(en k€)	31/12/2023	Augmentation	Diminution non utilisée	Diminution utilisée	31/12/2024
Engagements de retraite et assimilés	61 979	4 928	7 287		59 619
Provisions pour litiges sociaux	22 515	5 924	5 433	2 446	20 559
Provisions pour restructuration	2 579			343	2 236
Autres provisions pour risques et charges	1 517	15 282	197	44	16 559
Total des provisions pour risques & charges	**88 589**	**26 134**	**12 917**	**2 833**	**98 973**
- Dont long terme	*60 912*				*58 408*
- Dont court terme	*27 678*				*40 565*

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour risques enregistrées au titre de l'ensemble des litiges dans lequel la société est impliqué s'élève à 39,4m€ contre 26,6m€ au 31 décembre

2023 (procédures judiciaires en cours avec des fournisseurs et partenaires, procédures arbitrales et administratives en cours). La société considère que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à lui causer un préjudice sérieux.

L'impact net des charges encourues sur 2024 se ventile comme suit :

(en k€)	Dotation	Reprise
Résultat d'exploitation	24 434	15 408
Résultat financier	1 700	-
Résultat exceptionnel		343
TOTAL	**26 134**	**15 751**

✓ **Engagements de retraite et assimilés :**

La législation française prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.
Les modalités de détermination de cette provision, ainsi que celles de la médaille du travail s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres, décrits ci-après.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

Hypothèses économiques	Hypothèses au 31/12/24	31/12/23
• Inflation	2,00 %	2,10 %
• Taux d'actualisation	3,40 %	3,15 %
• Taux d'augmentation des salaires (1)	Tables Solocal SA	Tables Solocal SA
• Taux de charges sociales	47,80 %	48,00 %
• Turnover (2)	Tables Solocal SA	Tables Solocal SA
• Méthode de calcul	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

(1) Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle.
(2) Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. La table a été actualisée pour les calculs au 31/12/2024.

Hypothèses démographiques	Hypothèses au 31/12/24	31/12/23
• Table de mortalité	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine
• Age de retraite	Age taux plein suivant la nouvelle réforme de retraite	Age taux plein suivant la nouvelle réforme de retraite

Pour les salariés dépassant l'âge théorique de départ à la retraite, il a été retenu un âge de départ à 67 ans.
Le montant des engagements au 31 décembre 2024 s'analyse suivant le tableau ci-après :

en milliers d'euros

		IFC
Valeur totale des engagements en début de période		**57 572**
Charge d'intérêts		1 561
Prestations payées	-	1 568
Réduction / Liquidation du régime	-	4 912
Amortissement des services passés non acquis		32
Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes	-	112
Coût des services rendus		2 911
Provision fin de période		**55 484**

en milliers d'euros

		MDT
Valeur totale des engagements en début de période		**4 634**
Charge d'intérêts		139
Prestations payées	-	517
Réduction / Liquidation du régime	-	342
Amortissement des écarts actuariels (gains) / pertes	-	90
Coût des services rendus		309
Provision fin de période		**4 134**
Total		**59 618**

L'échéancier des décaissements au titre de ces engagements sur les 5 prochaines années se ventile comme suit :

(en k€)	31/12/2024	< ou égal à 1 an	2 à 5 ans	> à 5 ans
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	55 484	765	8 190	46 530
Provision pour autres avantages (Médailles du travail)	4 134	446	1 409	2 280
Total IFC/MDT	**59 618**	**1 210**	**9 598**	**48 810**

xii. **État des échéances des dettes**

Les dettes sont composées principalement du compte courant avec Solocal Group, de dettes fiscales et sociales et de dettes fournisseurs. Leur échéance se présente comme suit :

(en k€)	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 889	2 222	1 667
Emprunts et dettes financières diverses	172 694		172 694
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 689	43 689	
Clients créditeurs	10 379	10 379	
Dettes fiscales et sociales	55 260	55 260	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	
Autres	1 021	1 021	
TOTAL	**286 932**	**112 571**	**174 360**

xiii. **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes clients validées et facturées. Les produits constatés d'avance sont donc extournés lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires au prorata de la durée d'affichage.

Les produits constatés d'avance représentent 56,7 millions d'euros à la clôture 2024 contre 68,5 millions d'euros à la clôture 2023. Ils sont constitués principalement de la prestation future liée à la parution des produits relatives aux ventes déjà effectuées.

xiv. **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Emprunts et dettes financières divers	-	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 165	29 774
Dettes fiscales et sociales	31 981	41 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	360	140
TOTAL	**68 507**	**71 841**

b. Compte de résultat

i. **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 261,2 millions d'euros pour l'activité digitale (contre 300,6 millions d'euros en 2023) et 3,7 millions d'euros pour l'activité produits des activités annexes (contre 3,5 millions d'euros en 2023) correspondant principalement à des refacturations de services intra groupes.

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

Les offres de la Solocal SA sont regroupées en deux grandes catégories de services :
- Les produits liés aux services digitaux à travers l'offre Connect et le produit référencement prioritaire proposés sur une période de 12 à 24 mois renouvelable
- Les produits de publicité digitale à travers l'offre résiduelle Booster proposés sur une période de 3 à 12 mois renouvelable ou sur un mode campagne

Par ailleurs, Solocal SA perçoit également une commission sur les ventes de sites internet qu'elle effectue au travers de sa force commerciale et qui font l'objet d'une production par la filiale sœur Solocal Marketing Services.

(en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Digital	**261 239**	**300 613**
Connect	86 466	95 040
Booster	160 230	189 704
Sites Web	14 492	15 528
Solutions Digitale	51	341
Autre	**142**	**-109**
Produits Activités Annexes	**3 767**	**3 519**
Chiffre d'affaires	**265 148**	**304 023**

Digital

Solocal SA opère dans le secteur « Digital », activité qui a généré un chiffre d'affaires direct de 246,7 millions d'euros en 2024 contre 284,7 millions d'euros en 2023, des commissions relatives à la vente de sites internet pour 14,5 millions d'euros et des produits d'activités annexes pour 3,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect…). Connect représente un chiffre d'affaires de 86,5 millions d'euros sur 2024 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.

- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire et représente un chiffre d'affaires de 160,2 millions d'euros sur 2024. Le service référencement prioritaire représente environ 79% de cette offre.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

Produits des activités Annexes

Les produits des activités annexes correspondent essentiellement composés de refacturations intragroupe (prestations IT, support, immobilier…).

ii. Autres produits d'exploitation

En millions d'euros	Périodes closes le 31 Décembre		
	2024	2023	Variation 2024/2023
Production immobilisée	18,6	23,7	-21,3%
Subventions d'exploitation	0,2	1,0	-84,3%
Reprises et transferts de charges	24,5	17,8	37,6%
Autres produits	1,2	6,7	-82,3%
Autres produits d'exploitation	**44,5**	**49,1**	**-9,5%**

Les « autres produits d'exploitation » de Solocal s'élèvent à 44,5 millions d'euros en 2024.
Ces produits se composent principalement de la production immobilisée correspondant à l'effort annuel d'investissement de la société, ainsi que des reprises de provisions d'exploitation notamment relatif aux risques clients ainsi qu'aux risques prud'homaux et à la provision retraite.

iii. Achats externes

	Périodes closes le 31 décembre		
En millions d'euros	**2024**	**2023**	**Variation 2024/2023**
Achats prest. services	0,0	0,0	
Achats sous-traitance	(18,9)	(33,9)	-44,3%
Achats non stockés	0,0	(1,2)	
Services extérieurs	(31,4)	(24,6)	27,7%
Autres services ext.	(55,4)	(65,4)	-15,3%
Achats externes	**(105,7)**	**(125,1)**	**-15,5%**

Les achats externes incluent essentiellement les coûts liés aux achats de données et de mots-clés, les charges du système d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure (comprenant notamment les loyers, charges locatives, le coût des véhicules et les frais de déplacement).

Les achats externes s'élèvent à 105,7 millions d'euros en 2024, contre 125,1 millions d'euros en 2023 et sont en baisse corrélativement à la baisse du chiffre d'affaires et à la poursuite du contrôle strict des dépenses. Les achats externes représentent 39,9% du chiffre d'affaires en 2024 contre 41,2 % en 2023.

iv. Impôts, taxes et versements assimilés

	Périodes closes le 31 décembre		
En millions d'euros	**2024**	**2023**	**Variation 2024/2023**
Impôts et taxes	**6,5**	**7,9**	**-17,6%**

Les charges d'impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 6,5 millions d'euros en 2024 contre 7,9 millions d'euros en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des taxes assises sur les charges de personnel et de la baisse de la contribution sur la valeur ajoutée.

v. Salaires et charges sociales

	Périodes closes le 31 décembre		
En millions d'euros	**2024**	**2023**	**Variation 2024/2023**
Salaires	(86,3)	(105,7)	-18,4%
Charges sociales	(41,2)	(50,8)	-18,9%
Salaires et charges sociales	**(127,5)**	**(156,5)**	**-18,6%**
en % du chiffre d'affaires	*48,1%*	*51,5%*	

Les salaires et charges sociales se composent des salaires et traitements fixes et variables y compris des charges sociales, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi, et des diverses indemnités versées aux salariés de la force de vente et des fonctions support.

Les salaires et charges sociales représentent 48,1% du chiffre d'affaires en 2024 contre 51,5% en 2023, et s'élèvent à 127,5 millions d'euros, en diminution de 18,6% par rapport à 2023. L'évolution de ce poste est à mettre en relation avec l'évolution des ETP moyens en 2024 comparativement à 2023

vi. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

	Périodes closes le 31 décembre		
	2024	**2023**	**Variation 2024/2023**
En millions d'euros			
Sur immobilisations	(28,7)	(33,6)	-14,6%
Sur actif circulant	(16,9)	(12,6)	34,2%
Pour risques & charges	(24,7)	(9,4)	163,3%
Dot. Amort. & prov.	**(70,3)**	**(55,6)**	**26,5%**

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation s'élèvent à 70,3 millions d'euros en 2024. Soit une augmentation de 26,4% par rapport à 2023.

vii. Résultat financier

	Périodes closes le 31 décembre		
	2024	**2023**	**Variation 2024/2023**
En millions d'euros			
Produits placements	0,0	(0,0)	-100,0%
Produits financiers	**0,0**	**(0,0)**	**-100,0%**
Intérêts débiteurs	(9,3)	(8,1)	14,4%
Dotations provisions	(1,7)	(2,0)	-14,9%
Charges financières	**(11,0)**	**(10,1)**	**8,6%**
RESULTAT FINANCIER	**(11,0)**	**(10,1)**	**8,4%**

La perte financière de 11 millions d'euros en 2024 contre 10,1 millions d'euros en 2023 se compose principalement des charges d'intérêt sur emprunt notamment le compte courant avec la société mère Solocal Group et des charges financières afférentes aux IFC et Médaille du Travail.

viii. Résultat exceptionnel

	Périodes closes le 31 décembre		
	2024	**2023**	**Variation 2024/2023**
En millions d'euros			
Sur opérations gestion	1,7	0,2	623,5%
Sur opérations capital	0,0	0,0	-100,0%
Reprises provisions	28,2	31,1	-9,3%
Produits exceptionnels	**29,9**	**31,3**	**-4,6%**
Sur opérations gestion	(0,9)	(1,0)	-14,2%
Sur opérations capital	(5,8)	(0,3)	2088,3%
Dotations provisions	(23,0)	(217,0)	-89,4%
Autres			
Charges except.	**(29,7)**	**(218,3)**	**-86,4%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0,2**	**(187,0)**	**-100,1%**

Le résultat exceptionnel 2024 s'élève à 0,2 millions d'euros et est constitué principalement :

- ✓ Produits exceptionnels pour 29,9 millions d'euros composés principalement de :
  - Remboursement perçu d'une pénalité de TVA versée en 2019 pour 1,3 millions d'euros
  - Reprise d'amortissement dérogatoire relative à la production immobilisée pour 28,2 millions d'euros.
- ✓ Charges exceptionnelles de 29,7 millions d'euros composées principalement de :
  - Les valeurs nettes comptables de immobilisations mises aux rebuts pour (5,8) millions d'euros
  - Dotation de l'amortissement dérogatoire relatif à la production immobilisée pour (22) millions d'euros ;

ix. **Participation des salariés**

Un accord de participation mutualisé regroupant l'ensemble des sociétés françaises de Solocal Group dont Solocal SA, a été conclu le 26 juin 2006. Cet accord, applicable depuis l'exercice 2006 pour la participation, prévoit une mutualisation des réserves spéciales de participation entre toutes les entités françaises de Solocal Group, chaque réserve spéciale de participation est calculée selon une formule dérogatoire fondée sur le résultat d'exploitation de chacune des entités, avec un plancher fondé sur le montant qui résulte de l'application de la formule légale. Dans ce cadre, Solocal SA n'a pas constaté de participation au titre de 2024.

La charge de participation est nulle aux bornes de l'entité suite à l'application de la formule légale qui est la plus avantageuse aux bornes du groupe.

x. **Impôt sur les sociétés**

Au titre de 2024, Solocal SA n'a pas fait état de charges au titre de l'impôt sur les sociétés. Les crédits d'impôts de 2024 s'élèvent à 0,1 million d'euros.

xi. **Résultat net**

La perte nette s'élève à (18,1) million d'euros en 2024 contre une perte de (197,5) millions d'euros en 2023.

5. AUTRES INFORMATIONS

a. Contentieux

Dans le cours normal de son activité, Solocal SA peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

b. Engagements hors bilan donnés

Engagements relatifs aux baux commerciaux - Contrat de location simple

Ils sont générés par des contrats de locations immobilières.

Engagements d'achats de biens et services

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2024 pour les années futures sont constatées en engagements hors bilan à cette date. La rubrique « Autres » inclus les commandes fermes.

Obligations contractuelles (en K€)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contenus éditoriaux	-	-	-	-
Location de véhicules	2 103	1 041	1 062	-
Autres	13 031	12 982	49	-
Locations immobilières	2 319	1 671	648	-
Total	**17 453**	**15 694**	**1 759**	**-**

c. Engagements hors bilan reçus

Obligations contractuelles (en K€)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Commandes clients	60 698	50 817	9 881	-
Total	**60 698**	**50 817**	**9 881**	**-**

La maison mère de Solocal SA, à savoir Solocal Group, s'est engagée à ne pas demander le remboursement du compte courant jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes du 31 décembre 2025.

d. Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

Néant

e. Effectifs moyens (hors arrêts longue durée)

	2024	2023
Cadres	958	1 118
Agents de maîtrise et techniciens	459	417
Total	**1 418**	**1 535**

f. Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat concernant les opérations réalisées avec Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, ou avec les autres entreprises liées, sont détaillés ci-après.

(en k€)		Entreprises liées		
Compte de résultat		**2024**	**2023**	**Variation 2024-2023**
Produits d'exploitation				
Ventes de prestations de services		18 853	19 554	- 700
Ventes d'espace publicitaire				
Refacturation de services		3 688	3 611	77
	TOTAL	**22 541**	**23 164**	**-624**
Charges d'exploitation				
Mise à disposition de personnel				
Redevances		0	0	0
Sous-traitance		0	0	0
Prestations de services		(10 250)	(11 468)	1 217
Publicité, achats espaces, sponsoring		(1 570)	(3 338)	1 768
Management fees de Solocal Group		(458)	(367)	(90)
Autres prestations opérationnelles		(14 774)	(15 422)	648
	TOTAL	**(27 052)**	**(30 595)**	**3 543**
Résultat financier				
Produits financiers		**-**	**-**	**-**
Charges financières		(6 960)	(7 684)	723
	TOTAL	**(6 960)**	**(7 684)**	**723**
Résultat exceptionnel				
Produits exceptionnels			29	**-**
Charges exceptionnelles		0	0	0
	TOTAL	**0**	**29**	**(29)**
TOTAL		**(11 472)**	**(15 085)**	**3 614**

Les principaux postes du bilan clients et fournisseurs concernant les entreprises liées sont les suivants :

Créances (en K€)	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**Dettes** (en K€)	**31/12/2024**	**31/12/2023**
SoMS	22 479	23 464	SoMS	-	-
Solocal Outremer	-	-	Solocal Outremer	-	-
Orbit Interactive		17	Orbit Interactive	1 223	1 223
Yelster	15	-	Yelster	15	94
Leadformance		293	Leadformance	-	-
Effilab	-	-	Effilab	1 280	561
GIE		861	GIE	1 290	1 296
Solocal Interactive	50	41	Solocal Interactive	1 604	1 505
TOTAL	**22 544**	**24 676**	**TOTAL**	**5 412**	**4 679**

Les prêts et comptes courants avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	**31-déc-24**	**31-déc-23**
Créances :		
Intérêts courus	0	0
Comptes courants SoLocal Group	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale	0	3 901
Compte courant GIE	0	696
Dettes :		
Intérêts courus	595	754
Comptes courants d'intégration fiscale	231	
Comptes courants SoLocal Group	172 395	190 008

g. Consolidation

Solocal SA est consolidée par intégration globale dans les comptes de Solocal Group.

h. Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group, actionnaire majoritaire de Solocal SA, s'est placée pour une période de cinq ans renouvelables sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévues aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, 95 % au moins du capital et qui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Par cette option, elle s'est également rendue redevable de l'imposition forfaitaire annuelle due par les sociétés du groupe.

Les conditions légales requises pour faire partie du groupe fiscal formé par Solocal Group étant préalablement remplies, Solocal SA a donné le 22 novembre 2004 son accord formel pour être membre dudit groupe fiscal à compter du 1er janvier 2005.

Par cet accord, Solocal SA s'est rendue solidaire du paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes, dont Solocal Group est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la filiale si celle-ci n'était pas membre du groupe.

L'intégration fiscale est régie par une nouvelle convention signée entre les parties le 8 décembre 2008, qui se substitue à celle du 28 novembre 2004. Solocal SA détermine son impôt suivant les mêmes règles qu'elle aurait appliquées si elle n'avait pas fait partie du groupe d'intégration fiscale.

i. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

6. Continuité d'exploitation

Compte tenu des prévisions de trésorerie établies par Solocal SA pour les 12 prochains mois, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.